Règlement

Le règlement de la facture peut se faire par prélèvement automatique (merci de nous joindre un R.I.B. pour l'établissement des formalités), chèque bancaire, espèces (merci de faire l'appoint), chèque vacances ou tickets CESU.

Modalités d'inscription

L'inscription au service se déroule dans les locaux et aux horaires de l'accueil périscolaire. Une fiche d'inscription sera à compléter et à signer en début d'année civile ou en début d'année scolaire pour les nouvelles familles.

Pièces à rassembler

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire jointe à compléter avec la photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé
- autorisation parentale
- règlement intérieur signé

Renseignements et informations complémentaires *auprès de :*

Angélique Caquineau : 06.17.45.77.93
Franck Delavaux : 06.78.80.11.16
Angélique Loiseau : 02.51.30.92.48 (accueil des Pineaux)
Lauren Marot : 06.38.23.47.47 (accueil des Moutiers)
Ou notre adresse mail : ***lespimouss@gmail.com***

Familles rurales
Vivre mieux !

L'association intercommunale Familles Rurales du canton de Mareuil-sur-Lay vous propose son :

Accueil Périscolaire

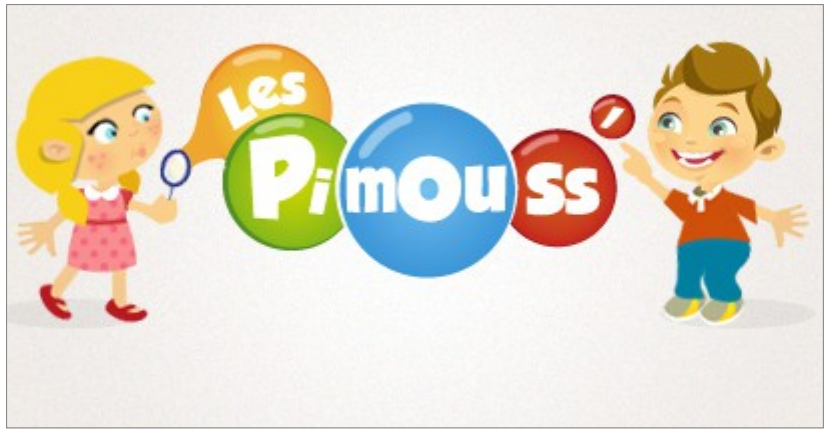

ALLOCATIONS FAMILIALES

msa santé famille retraite services

Avec le soutien financier des municipalités des Moutiers, des Pineaux et de Ste Pexine

Aux Moutiers :
De 7h30 à 9h et de 17h à 19h
Aux Pineaux :
De 7h15 à 8h45 et de 16h40 à 19h15

Un accueil périscolaire pour quoi faire ?

Pour permettre aux enfants de faire la transition entre le domicile familiale et l'école.C'est un lieu où ils pourront jouer, bricoler, dessiner, chanter...au gré des animations qui leur seront proposées.Aucun accompagnement scolaire ne sera assuré mais l'enfant est libre de faire ses devoirs s'il le souhaite.**N'hésitez pas à consulter le projet éducatif qui guide nos actions** !

Avec quels horaires et où ?

L'accueil se déroule de 7h30 à 9h et de 17h à 19h les jours d'école, dans l'ancienne salle de la mairie aux Moutiers sur Lay (à côté de l'église) et de 7h15 à 8h45 et de 16h40 à 19h15 dans un modulaire situé dans le parc du bourg des Pineaux.

Qui prend la responsabilité des enfants ?

Les enfants sont confiés à nos animatrices, Angélique Loiseau,Laëtitia Cadoret et Claire Chatelier pour l'accueil des Pineaux et Anastazia Contet et Julie Koos pour l'accueil des Moutiers.

Qui organise l'accueil périscolaire ?

Cette organisation revient à 2 équipes de parents réunies dans l'association Familles Rurales. L'association est présente sur tout le canton de Mareuil-sur-Lay et propose d'autres services : baby sitting, accueil de loisirs, club nature, camp jeunes,...C'est pourquoi nous vous invitons à adhérer à l'association pour nous soutenir(cotisation annuelle par année civile de 24,50€ par famille pour 2021- cette cotisation sera susceptible d'augmenter pour l'année 2022. Vous bénéficierez ainsi de réductions pour les autres services que nous proposons.

L'accueil périscolaire s'adresse à qui ?

Il s'adresse aux enfants inscrits au RPI Les moutiers/Les Pineaux ainsi qu'aux enfants des Pineaux scolarisés à Bournezeau. Chaque enfant peut fréquenter chacun des deux accueils périscolaires.

Le petit déjeuner et le goûter

Ils ne sont pas fournis par l'accueil périscolaire mais les enfants peuvent en amener un. Toutefois nous ne sommes pas habilité à recevoir des produits frais.

Comment se calcule votre participation ?

Voici les tarifs proposés (valable jusqu'en décembre 2020) :

	Quotient Familial Inf à 900	Quotient Familial Sup à 900
Adhérent	2,08 € / h	2,12 € / h
Non adhérent	3,62€ / h	3,66 € / h

Le matin en arrivant et le soir,en partant, chaque enfant sera « pointé ». Toute demi-heure entamée est due. Les horaires seront ensuite cumulés au mois. Une facture sera alors éditée et vous sera adressée tous les mois.

Facturation

Elle correspond à une période donnée (qui peut être 10,15,20,...jours en fonction des vacances). Elle s'arrête, en général, le dernier jour d'école du mois en cours et est à régler avant le 15 du mois suivant.